

COMMUNIQUE DE PRESSE

PIERRE MONZANI NOMMÉ PRÉSIDENT DE L'ACNUSA

Paris, le 9 janvier 2025 – Par décret du 3 janvier 2025, le président de la République a nommé Pierre Monzani président de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires. Son mandat, irrévocable et non renouvelable, est de six ans.

Pierre Monzani, préfet hors classe, a eu un parcours professionnel diversifié dans la préfectorale, l'enseignement, la recherche, la formation, les collectivités territoriales, notamment départementales, et les institutions politiques et administratives.

Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud et de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), agrégé de l'Université, il a toujours privilégié l'intérêt de la mission dans ses choix professionnels. Il affirme : « Ma nomination à la présidence de l'ACNUSA, qui m'honneure, me donne une belle occasion de marier dans la durée mes combats pour l'intérêt général et mon goût du terrain, développé au service de l'Etat et des collectivités. »



- [Lire le décret](#)

A propos de l'ACNUSA

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires est une autorité administrative indépendante, créée par la loi du 12 juillet 1999. L'ACNUSA est chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien et le secteur aéroportuaire. Elle peut émettre des recommandations sur toute question relative aux nuisances environnementales sur et autour des aéroports. Elle doit également satisfaire à un devoir d'information et de transparence notamment vis-à-vis des riverains. Outre ses compétences sur l'ensemble des aéroports civils, elle dispose de pouvoirs spécifiques sur 14 principales plateformes, et d'un pouvoir de sanction à l'encontre des compagnies aériennes.

Contact presse : Arnaud BECK
Courriel : arnaud.beck@acnusa.fr
Téléphone : 07 61 18 29 65

Contact presse : Marie-France BERGAMO
Courriels : acnusa@grayling.com
mariefrance.bergamo@grayling.com
Téléphone : 07 62 78 19 90